

Secrétariat Général du
Gouvernement

DECRET N° 99 - 160 DU 23 AOUT 1999
portant nominations au secrétariat général
à la justice

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 92-85 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;
Vu le décret n° 99-88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 83-1078 du 15 décembre 1983 portant rectificatif du paragraphe 4 de l'article 1^{er} du décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs, en ce qui concerne le ministère de la justice ;
Vu le décret n° 83-162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE

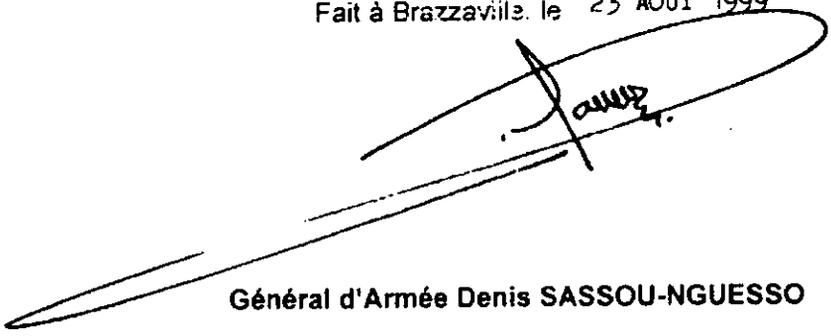
Article premier : Sont nommés au secrétariat général à la justice :

M. Pierre POATI : directeur des affaires civiles et du sceau.
M. Mpassi-Massengo MALOUMBI : directeur des affaires criminelles, financières et des grâces.
Mme Angélique MOYALO : directrice de la protection légale de l'enfance.
M. Michel GOMVOULI : directeur de l'administration, des finances et de l'équipement.

Article 2 : les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

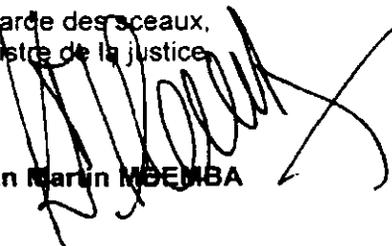
Article 3 : le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 23 AOUT 1999

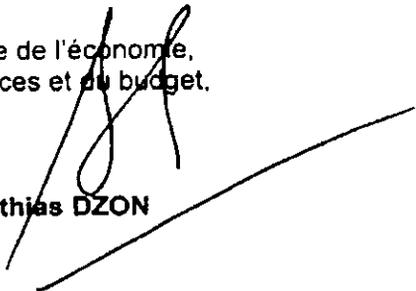

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République

le garde des sceaux,
ministre de la justice


Jean Martin MBEMBA

le ministre de l'économie,
des finances et du budget.


Mathias DZON